

**PROCES-VERBAL**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017 A 20 H 00**

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Pouvoirs : 2

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Monique CHAPPUIS, Elie BACHELET, Chantal FORMENT, Laurent GALLAY, Emilie ROCHETTE,

Absents excusés : M. François BARATAY

Absents : -

Pouvoirs : Mme Angélique BLANC a donné pouvoir à Mme Emilie ROCHETTE,  
M. Bruno BORDET a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Brigitte BARATAY

---

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2017 est en cours d'élaboration ; il sera proposé à l'approbation du Conseil, lors de la prochaine séance, dont la date n'a pas encore été déterminée.*

*A l'ouverture de la séance, Marie-Brigitte Baratay observe que « convoquer le conseil municipal à 20 h le vendredi soir est une bonne chose. »*

---

*Mme le Maire informe l'assemblée que deux points supplémentaires sont rajoutés à l'ordre du jour, et que de deux délibérations supplémentaires, sont à établir :*

- *la première délibération n°2017-04-07 concerne la mise à disposition de locaux et matériels pour l'association « Temps Libres 2222 » - Avenant n°2 à la convention « Commune / Association Temps Libres 2222 »,*
- *la seconde délibération n°2017-04-08 concerne la révision du PLU – Avenant n°1 au contrat de mission d'études et d'assistance avec l'Atelier Axe.*

---

Lors de la séance du 14 Avril 2017, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

**1 - Fixation des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2017**

*Bastien FLACON, adjoint aux Finances et Mme le Maire apportent les précisions suivantes :*  
*Le produit perçu en 2016 (taxes directes locales) était de 472492 €.*  
*Le produit attendu, à taux constant, sans augmentation des taux sera de 372991 €.*  
*Il en résulte une baisse de produit attendu en 2017, par rapport à 2016 de 99501 €.*  
*Cette baisse est due à l'instauration de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) votée en CCPEVA et mise en service depuis le 01/01/2017 : la cotisation foncière des entreprises (CFE) sera désormais versée à la CCPEVA (103663 €) Il en sera de même pour les autres taxes perçues précédemment par la commune (taxe additionnelle, CVAE, TASCOM, ).*  
*Mais la commune percevra cependant de la part de la CCPEVA, afin de pallier à ce manque de produits, des « allocations compensatrices » d'un montant prévisionnel de 241 461 €.*  
*La différence de produit sera de -8 232 € par rapport à 2016.*  
*Les dotations versées par l'Etat s'élèveront cette année à 65 069 € (49 466 € en 2016).*

*Mme le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.*

- ✓ Vu l'Etat de Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, transmis par les services fiscaux ;
- ✓ Considérant que la Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallées d'Abondance (CCPEVA) a instauré la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 ;
- ✓ Considérant qu'à ce titre la Commune ne percevra plus, notamment, la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et, qu'en conséquence, elle n'a plus à en voter le taux,
- ✓ Considérant que la CCPEVA versera à la Commune une compensation suite à l'instauration de la

FPU,

✓ Considérant que la compensation provisoire notifiée par la CCPEVA à la Commune s'élève à 241 461 € pour 2017 ; étant entendu que l'attribution de compensation définitive sera arrêtée par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCPEVA d'ici la fin de l'année 2017,

✓ Considérant que les recettes nécessaires à l'équilibre du budget seront assurées en appliquant aux bases d'imposition prévisionnelles 2017 les mêmes taux d'imposition communaux qu'en 2016 ;

**Mme le Maire propose les taux suivants :**

Désignation	Pour mémoire Taux votés en 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux votés 2017	Produit attendu 2017
		A	B	A x B
Taxe d'Habitation	15,39	1 136 000	<b>15,39</b>	<b>174 830 €</b>
Taxe Foncière (bâti)	13,45	1 034 000	<b>13,45</b>	<b>139 073 €</b>
Taxe Foncière (non bâti)	50,45	13 400	<b>50,45</b>	<b>6 760 €</b>
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	29,69			
<b>TOTAL PRODUIT ATTENDU 2017</b>				<b>320 663 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire les taux appliqués en 2016, et vote en conséquence, les taux ci-dessus pour l'année 2017.*

## **2 - Vote des budgets primitifs 2017**

Mme le Maire a rappelé qu'une réunion préparatoire du budget s'est tenue le 8 Mars dernier et indiqué que le projet proposé aujourd'hui tient compte des observations formulées.

### **2 - 1 Vote du Budget Primitif Principal 2017 de la Commune**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Principal Primitif 2017 de la Commune, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Ce budget 2017 se présente comme suit :

#### **➤ Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	1 070 500,00 €
Recettes -----	1 070 500,00 €

#### **➤ Section d'Investissement :**

Dépenses -----	552 800, 00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2016 en dépenses) -----	(55 660,00 €)
Recettes -----	552 800, 00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2016 en recettes) -----	(21 151,00 €)

*M. Bastien FLACON, adjoint aux Finances, après avoir présenté le budget, rappelle l'objectif fixé par les élus : équilibrer les deux sections du Budget. Il informe donc que le budget est équilibré entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.*

*Mme le Maire rappelle que les restes à réalisés (RAR) ont bien été réaffectés et qu'il s'agit des dossiers non finalisés comme le PREAU et le PLU. D'autre part, les subventions dans les recettes proviennent du Conseil Départemental.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Vote le budget Principal Primitif 2017 de la Commune, avec reprise des résultats de l'exercice 2016, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2016, adopté le 03/03/2017, et après affectation du résultat 2016 de la Section de Fonctionnement, conformément à la délibération du 03/03/2017.

## 2 - 2 Vote d'une subvention du Budget Principal au Budget du service Eau et Assainissement – Exercice 2017

Madame le Maire expose que, conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de moins de 3 000 habitants ont la possibilité de prendre en charge dans le budget principal des dépenses des budgets des services publics à caractère industriel ou commercial, ce qui est le cas du budget du service eau et assainissement.

Dans ce cadre, afin d'équilibrer le budget du service eau et assainissement en évitant une augmentation des tarifs de l'eau, Madame le Maire propose de verser une subvention de 47 000 € du budget principal au budget du service eau et assainissement au titre de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité décide de voter une subvention de 47 000 € (Quarante-sept mille euros), au titre de l'exercice 2017, qui sera inscrite :

- ✓ Au Budget Principal : en dépenses à l'article 657364 de la section de fonctionnement,
- ✓ Au Budget du Service eau et assainissement : en recettes à l'article 74 de la section d'exploitation.

## 2 - 3 Vote du Budget Primitif du service Eau et Assainissement

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 du service Eau et Assainissement, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Ce budget 2017 se présente comme suit :

### ➤ Section de Fonctionnement :

Dépenses -----	261 000,00 €
Recettes -----	261 000,00 €

### ➤ Section d'Investissement :

Dépenses -----	
371 000,00 €	
(Inclus Restes à Réaliser 2016 en dépenses) -----	(1 200,00 €)
Recettes -----	371 000,00 €
(Inclus Restes à Réaliser 2016 en recettes) -----	(50 000,00 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le budget Principal Primitif 2017 du Service Eau et Assainissement, avec reprise des résultats de l'exercice 2016, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2016, adopté le 03/03/2017, et après affectation du résultat 2016 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 03/03/2017.

## 2 - 4 Vote du Budget Primitif 2017 des activités connexes au service extérieur des Pompes Funèbres

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 des activités connexes au service extérieur des Pompes Funèbres, l'invite à l'examiner et à rectifier, s'il y a lieu.

Ce budget 2017 se présente comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses -----	10 500,00 €
Recettes -----	10 500,00 €

➤ **Section d'Investissement : Néant**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le budget Primitif 2017 des activités connexes au Service Extérieur des Pompes Funèbres, avec reprise des résultats de l'exercice 2016, tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2016, adopté le 03/03/2017, et après affectation du résultat 2016 de la Section d'Exploitation, conformément à la délibération du 03/03/2017.*

**3 - Création de poste d'agent saisonnier pour le service technique**

Madame le Maire propose au Conseil de procéder à la création d'un emploi saisonnier d'Agent des Services Techniques, afin de faire face au surcroît de travail occasionné par les travaux réalisables en été (entretien de voirie, débroussaillage, entretien des terrains...) et afin de permettre au personnel de prendre ses congés payés.

Les conditions d'embauche seront les suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : indice brut 340 (Indice majoré 321) du barème des traitements de la fonction publique territoriale.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de la création d'un emploi saisonnier d'Agent des Services Techniques du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2017.*

**4 - Mise à disposition de locaux et matériels pour l'Association Temps Libres 2222 - Avenant n°2 à la convention « Commune / Association Temps Libres 2222 »**

Madame le Maire rappelle que, conformément à la délibération du 30 Juillet 2016, la Convention entre la Commune et l'Association Temps Libres 2222 portant sur la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et matériels durant l'année scolaire 2016/2017, a été signée le 3 Août 2016. Egalement conformément à la délibération du 23 Septembre 2016, l'Avenant n° 1 à cette convention a été signé le 27 Septembre 2016.

Habituellement, durant les vacances d'été, l'Association utilisait le gymnase du Collège du Pays de Gavot pour ses activités. En raison de travaux durant l'été 2017, le gymnase ne sera pas disponible.

L'Association Temps Libres 2222 a donc sollicité notamment la commune afin de trouver une solution de repli permettant d'accueillir effectivement les enfants dans le cadre de son centre de loisirs du 10 juillet au 11 août 2017.

Madame le Maire propose de mettre gracieusement à disposition de l'Association les mêmes locaux et matériels mis à sa disposition durant les vacances de Toussaint et d'Hiver, à savoir :

- ✓ Salle des Fêtes, comprenant cantine et cuisine, avec ses installations et matériels (chaises, tables),
- ✓ Salle de gymnastique et de sieste de l'école,
- ✓ Cour de l'École,
- ✓ Local dans la salle sous l'école pour stockage du matériel de l'Association,
- ✓ Petit local de rangement dans la Salle des Fêtes.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré Approuve la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Association Temps Libres 2222 des locaux et matériels précités durant la période du 10 juillet au 11 août 2017, dit que le reste des termes de la convention signée le 3 Août 2016 et de son Avenant n° 1 signé le 27 Septembre 2016, demeure inchangé,*

*Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 2 à la Convention signée le 3 Août 2016, portant sur la présente mise à disposition, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.*

## 5 - Révision PLU – Avenant n°1 au contrat de mission d'études et d'assistance avec l'Atelier Axe

Madame le Maire communique au Conseil le courrier du 10/04/2017 de M. Alain VULLIEZ de l'Atelier AXE, en charge de la révision du PLU, concernant le projet d'Avenant n° 1 au contrat de mission d'études et d'assistance pour la révision du PLU signé le 02/12/2014.

Ce projet d'Avenant n° 1 porte :

- ✓ D'une part, sur la prise en compte du décret n° 2015-1783 du 29/12/2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.  
Cette mission supplémentaire par rapport au contrat du 02/12/2014, relative à la rédaction du règlement « Modernisation du PLU », s'élève à 2 700,00 € HT.  
Mme le Maire rappelle à ce sujet que l'intégration du contenu modernisé du PLU a été adopté par délibération n° 2016-10-05 du 16/12/2016.
- ✓ D'autre part, sur la modification des co-contractants de l'Atelier AXE : M. Pascal GIRARD ayant pris sa retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'EURL Alain VULLIEZ devient unique contractant pour la suite des études de révision du PLU.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Avenant n° 1 au contrat de mission d'études et d'assistance pour la révision du PLU signé le 02/12/2014, tel que défini ci-dessus, autorise le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.*

## 6 - Election Présidentielle – Scrutins des 23 Avril et 7 Mai 2017

Mme le Maire procède à une dernière mise à jour du tableau de présence pour la tenue du bureau de vote, des scrutins du 23 Avril et du 7 Mai prochains.

Mme le Maire a également rappelé que le bureau de vote ouvre à 8h pour fermer ses portes à 19h, *seul changement lors de ces élections, pour les petites communes.*

## 7 - Cérémonie du Lundi 8 Mai 2017 – 72<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945

Mme le Maire informe le conseil que la cérémonie débutera à 18h30 devant le Monument aux Morts, avec la participation de l'Harmonie municipale de Bernex et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Mme le Maire rappelle que les membres du Conseil sont conviés à 16h30 pour la préparation du vin d'honneur et qu'une convocation leur sera adressée.

## 8 - Sortie de la Fête des Mères

Mme le Maire informe le Conseil que la sortie de la Fête des Mères se déroulera le Dimanche 14 Mai prochain.

Mme Chantal Forment présente différents programmes pour la journée et leur coût.

L'offre retenue par l'assemblée est la formule « la journée Lamartine » :

déjeuner croisière sur le lac du Bourget et le canal de Savières, visite de l'Abbaye d'Hautecombe, et du village de Chanaz.

La participation a été fixé à 15 euros / personne.

Un complément d'information sur le programme est affiché en mairie et sur les panneaux de la commune.

Une inscription en mairie est obligatoire et possible jusqu'au 9 Mai inclus.

La séance est levée à 22h30.

A VINZIER, le 20 Avril 2017

Vu, le Maire



*[Handwritten signature]*